



Politique de publication d'articles sur le web

Règles de sélection des contenus à publier
sur les sites web de l'Union, des Fédérations
et des églises locales

Version 1.1 du 11-09-2020



Au fur et à mesure que la réputation du site d'actualités BIA-ANN (actualites.adventiste.org) grandit, les sollicitations de publication de contenus sont de plus en plus nombreuses. Il est donc nécessaire d'établir une ligne éditoriale claire afin de savoir quel contenu est publiable ou non, et éviter des décisions personnelles arbitraires qui risquent de donner lieu à des inégalités.

Sur le site d'actualités, deux grands volets sont clairement différenciés :

- Actualités Adventistes (et "Par service"*)
- Actualités Religieuses.

*"Par service" pourrait être considéré comme une troisième option. En fait le volet "service" comprend : les ministères, départements ou associations adventistes (tels qu'ADRA). "Par service" reste finalement un outil de tri ou de classification d'actualités adventistes.

Service d'actualités adventistes

Dans les actualités adventistes, les responsabilités de publication de chaque institution sont clairement définies :

Sur les sites web des églises locales

- Annonces des programmes locaux :
 - o Bulletin d'église
 - o Annonces diverses.

Sur toute publication doit figurer le nom et prénom de l'éditeur responsable ainsi que son adresse personnelle en Belgique. Le nom d'une personne morale n'est pas autorisée.

- Actualités locales (*à faire remonter aussi au responsable/département Communications fédéral si elles sont importantes*).
- Contenus multimédia locaux.
- Contenus spirituels (dans un volet différencié des actualités locales).
- Contenus relatifs aux départements et au style de vie adventiste (conseils de santé, GCV, cuisine, sport, etc.).
- Autres contenus fédéraux (reproduction des annonces au bénéfice des membres de la communauté).
- Activités en collaboration avec les institutions de la ville, quartier, mairie, ou dont l'église locale est partenaire.

Sur les sites web des Fédérations

- Actualités reçues des églises locales selon sélection par pertinence (*à faire remonter aussi au responsable/département communication de l'Union si elles sont pertinentes*).
- Actualités fédérales (*à faire remonter aussi au responsable/département communication de l'Union si elles sont pertinentes*) :
 - o Actualités par ministère, département, pôle, service,
 - o Annonces importantes,
 - o Messages du président,
 - o Communiqués officiels de la Fédération (presse ou autres communiqués),
- Contenus spirituels (dans un volet différencié des actualités locales),
- Contenus relatifs aux départements et au style de vie adventiste (conseils de santé, GCV, cuisine, sport, etc.)
- Activités en collaboration avec les institutions ou dont la Fédération est partenaire,



- Actualités d'une institution associée ou partenaire de la Fédération, ou située sur son territoire,
- Éventuelles offres d'emploi de la Fédération,
- Reprise des communiqués de presse de l'Union,
- Communiqués (à ne pas confondre avec publicité) des associations et des ministères de soutien s'ils sont reconnus officiellement par l'Église adventiste et qu'ils concernent le territoire de la Fédération,
- Si pertinentes pour les programmes de la Fédération ou de l'église locale, des actualités adventistes internationales à partir des sites officiels sans permission (pas de permission nécessaire s'il s'agit d'un site qui appartient au réseau d'actualités adventistes ANN ou d'un site officiel dans le monde. Obligation : citer la source).

Sur les sites web de l'Union

- Actualités reçues de la part des Fédérations,
- Actualités de l'Union à *faire remonter aussi au responsable/département communication de la Division Intereuropéenne si elles sont pertinentes* :
 - o Actualités par ministère, département, pôle, service,
 - o Annonces importantes,
 - o Messages du président,
 - o Communiqués officiels de l'Union (presse ou autres communiqués),
- Contenus spirituels (dans un volet différencié des actualités locales),
- Contenus relatifs aux départements et au style de vie adventiste (conseils de santé, GCV, cuisine, sport, etc.)
- Des activités en collaboration avec les institutions ou dont l'Union est partenaire,
- Actualités d'une institution associée ou partenaire de l'Union et des Fédérations, ou située sur le territoire de l'Union,
- Éventuelles offres d'emploi provenant des institutions adventistes se situant sur le territoire de l'Union,
- Actualités adventistes internationales à partir des sites officiels sans permission (pas de permission nécessaire s'il s'agit d'un site qui appartient au réseau d'actualités adventistes ANN ou d'un site officiel dans le monde. Obligation : citer la source),
- Communiqués (à ne pas confondre avec publicité) des associations et des ministères de soutien s'ils sont reconnus officiellement par l'Église Adventiste et qui concernent le territoire de l'Union.

Service d'actualités religieuses

Dans les actualités religieuses, peuvent être publiées :

- Actualités religieuses non-adventistes d'intérêt général (laïcité, liberté religieuse, etc.),
- Actualités provenant des institutions dont nous sommes membres (FPF, par exemple) ou collaborateurs officiels,
- Actualités des institutions interconfessionnelles (comme l'Alliance Biblique Française, Portes Ouvertes, etc.),
- Offres d'emploi provenant des institutions non-adventistes mais partenaires de l'Union (comme la FPF, l'ABF...) dont la promotion de la Bible est interconfessionnelle.



En résumé, les publications pour lesquelles un membre adventiste n'aurait aucun souci de conscience à les retrouver sur ce site et qui sont en lien avec la Bible et sa promotion.

Contenu non publiable (dans l'ensemble et à tous les niveaux) :

Pour protéger la réputation de l'ensemble de nos sites ainsi que la réputation de l'Église Adventiste sur l'ensemble de notre territoire :

- Le langage interne adventiste (le jargon), les acronymes et les abréviations doivent être utilisés avec beaucoup de précaution sur les pages web car ces pages sont accessibles sur Internet à tous publics dont la plupart auront des difficultés à comprendre la signification des termes utilisés.
- Le contenu des pages web doit être vérifié par un correcteur orthographique et grammatical. Dans l'idéal, il doit être corrigé par une autre personne que celle qui publie.
- Éviter de reprendre des actualités ou des contenus non vérifiés (*fake news*).
- Éviter la reproduction d'articles ou des actualités qui ne concernent pas la vie de l'Église locale ou qui n'ont pas un caractère officiel (ministères indépendants non reconnus, dissidents, etc.)
- Éviter de publier des photos/images ou contenus audiovisuels sans autorisation de la part de ceux qui y apparaissent. Une attention particulière doit être portée aux contenus avec des enfants. L'autorisation des parents est indispensable. Faire le nécessaire auprès d'eux avant de publier ces contenus.
- Ne pas faire de copier-coller d'images/vidéos/audio d'autres sites/chaines, sauf si nous sommes sûrs d'avoir l'autorisation pour le faire et qu'il ne s'agit pas de contenus protégés (il est préférable de rechercher une image autre sur un site d'images libres de *copyright* du style pixabay.com ou pxhere.com).

Pour éviter d'éventuels désavantages comparatifs :

- Au sujet des ressources pour équiper l'église pour la mission (tels que des livres, revues et CD) nous pouvons donner des informations, mais évitez de donner des prix et faire de la vente, sauf pour les activités **propres** à l'association (église/Fédération/Union). N'oublions pas que les sites web sont reliés à des associations sans but lucratif, et que la promotion de produits (la vente ou la publicité) est réglementée par la loi.

Pôle Communications de l'UFB

Pôles Communications des Fédérations FFN/FFS/FBL